

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

## **SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS**

La trésorerie de SMAS poursuit comme prévu sa diminution : au 31 décembre 2018 elle s'élevait à 8 482 000 Euros, fin 2019 à 5 881 838,39 Euros et fin 2020 à 4 634 822,35 Euros.

Au 25 octobre 2021, la trésorerie du SMAS s'élève à 6 975 000 Euros environ. Pour la fin de cet exercice budgétaire, elle devrait s'élever à 6 500 000 Euros.

Les travaux de construction de la station de traitement des eaux usées des Sources de la Troësne sont désormais payés à 95 %. Les travaux de construction des réseaux dans Fleury et les réseaux de transfert depuis Hénonville et Ivry le Temple sont quant à eux payés à plus de 80 %.

Pour l'ensemble de ces travaux, le SMAS devrait recevoir le solde des subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Département de l'Oise pour une somme totale d'environ 2 800 000 Euros.

Par ailleurs, en 2022, le SMAS pourra commencer à encaisser les premières participations au financement de l'assainissement collectif pour la commune de Fleury (4 000 Euros par raccordement).

Ainsi, la situation financière du SMAS demeure saine et devrait permettre de poursuivre la réalisation des travaux sur le système des sources de la Troësne sans avoir recours à l'endettement à court terme.

### **1. Section d'exploitation**

#### **A. Les recettes de la section d'exploitation**

Les recettes de la section d'exploitation devraient avoisiner 2 410 000 Euros.

Pour l'exercice 2022, le produit des redevances d'assainissement escompté (1 760 000 Euros) devrait augmenter légèrement par rapport aux prévisions de l'année 2021 en raison de l'augmentation du nombre de foyers desservis et de la croissance de la population.

Le prix de la part collectivité serait maintenu à 1,35 Euros HT / m<sup>3</sup> sur l'ensemble du territoire du SMAS sauf pour la commune de Monneville (maintien de la redevance à 1,81 Euros HT / m<sup>3</sup>).

Il est attendu environ 150 000 Euros au titre du remboursement de coût de branchement. Concernant la PAC, une recette de 400 000 euros sera inscrite au budget.

En matière de recettes, sera également inscrite la participation de la Communauté de Communes des Sablons au titre de la gestion des eaux pluviales (100 000 Euros TTC).

	m3	prix actuel	recettes attendues
Amblainville	80000	1,35	108 000,00 €
Méru	573000	1,35	773 550,00 €
Puiseux le Hauberges	27000	1,35	36 450,00 €
Andeville	108000	1,35	145 800,00 €
Bornel	125000	1,35	168 750,00 €
Esches	44000	1,35	59 400,00 €
Fosseuse	27000	1,35	36 450,00 €
Ivry le Temple	29000	1,35	39 150,00 €
Corbeil Cerf	12000	1,35	16 200,00 €
Lormaison	42000	1,35	56 700,00 €
St Crépin Ibouvillers	62000	1,35	83 700,00 €
Villeneuve les Sablons	40000	1,35	54 000,00 €
Hénonville	35000	1,35	47 250,00 €
Belle Eglise	13800	1,35	18 630,00 €
Dieudonne	25000	1,35	33 750,00 €
Ressons l'Abbaye	4800	1,35	6 480,00 €
Le Déluge	18000	1,35	24 300,00 €
Monneville	29000	1,81	52 490,00 €
TOTAL	1294600		1 761 050,00 €

Produit de la redevance d'assainissement attendu en 2022

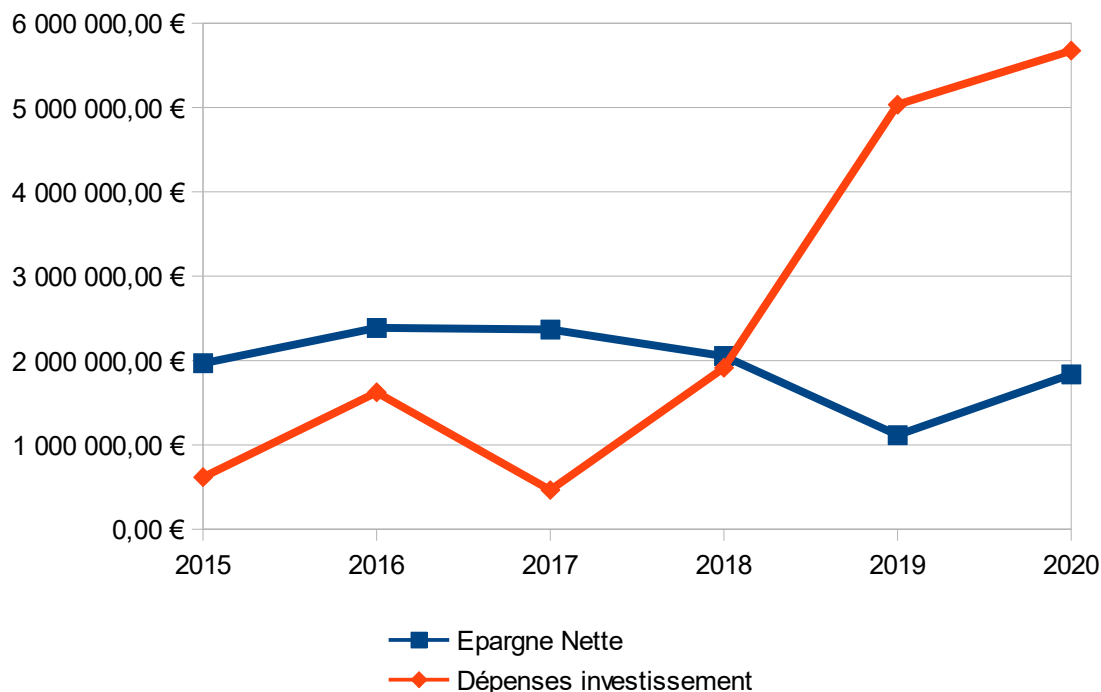
B. Les dépenses de la section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation devraient avoisiner 615 000 Euros.

Le principal poste de dépenses sera constitué par les charges de personnel qui devraient s'élever à environ 340 000 Euros. Ce poste budgétaire devrait donc connaître une baisse de 60 000 Euros entre 2021 et 2022. Le reversement de la participation au titre de la gestion des eaux pluviales à la société délégataire Saur Derichebourg Aqua mobilisera 100 000 Euros TTC. Le paiement des intérêts de la dette représentera environ 17 000 Euros. Les autres principales dépenses seront les inspections télévisées sur le réseau (30 000 Euros) et les indemnités des élus (35 000 Euros).

Enfin, il sera également nécessaire de prévoir une somme de 90 000 Euros destinée à financer l'exploitation de la station de traitement des eaux usées des sources de la troëgne.

Au regard de ces éléments, la capacité d'autofinancement brute du SMAS s'élèvera à environ 1 795 000 Euros hors amortissements. La CAF nette sera quant à elle limitée à environ 1 527 000 Euros compte tenu du remboursement de la dette en capital (268 000 Euros).



*Evolution de l'épargne nette et des dépenses d'investissement*

## 2. Le programme d'investissement et son financement

Du fait de la crise sanitaire et des difficultés techniques rencontrées au cours des travaux de déploiement des réseaux d'assainissement collectif, il semble nécessaire de recalibrer la programmation des travaux de raccordement des communes à la station de traitement des eaux usées des Sources de la Troësne.

Ainsi, le programme se poursuivrait jusqu'en 2030 pour terminer cette opération estimée à plus de 30 000 000 € HT. Pour l'année 2022, il serait nécessaire d'inscrire une somme de près de 3 000 000 € HT pour les réseaux de Monts, Neuville Bosc (Petit et Grand Alléré), Fresne Léguillon et Senots.

Des études seraient réalisées à La Neuville d'Aumont, Laboissière en Thelle et Anserville en 2022. Pour ces 3 communes, la réalisation des travaux de raccordement sera soumise à l'accord de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le diagnostic permanent sera également lancé en 2022. Des crédits de paiement à hauteur de 850 000 € seront inscrits pour une autorisation de programme de 1 200 000 €.

Des crédits seront également inscrits pour la réhabilitation du système de déshydratation des boues de la STEP de Méru (620 000 €uros de CP pour une AP de 970 000 €uros).

Enfin, des crédits seront inscrits pour retenir un bureau d'études qui assistera le SMAS dans le cadre du choix du mode de gestion du service d'assainissement avec notamment un audit des installations techniques du SMAS et un audit financier du contrat actuel de délégation de service public.

Le SMAS mènera en 2022 d'autres actions avec des extensions / réhabilitations de réseaux, des travaux d'optimisation sur les ouvrages et de branchements. Ces différentes opérations mobiliseront environ 400 000 €uros HT.

Il conviendra également de prévoir des crédits pour la réalisation des branchements en domaine privé sur la commune de Fleury (325 000 €uros environ).

Compte tenu de la trésorerie du SMAS (environ 6 500 000 €uros estimés au 31 décembre 2021), de l'autofinancement dégagé et des subventions attendues, le SMAS sera en mesure d'autofinancer l'intégralité de ces travaux.

